

DÉCLARATION D'ARGENT LIQUIDE

applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française,
à Wallis-et-Futuna et à Saint-Barthélemy

Réservé à l'administration

Numéro de référence

1. Mouvement

J'entre en France

Je sors de France

2. Coordonnées du porteur de l'argent liquide

Prénom(s)				Nationalité		
Nom(s)				Adresse électronique*		
Genre	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> autres			Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro
Date de naissance	JJ	MM	AAAA	Ville		
Lieu de naissance	ville	pays		Code postal*		
Document d'identité	<input type="checkbox"/> passeport	<input type="checkbox"/> carte d'identité	<input type="checkbox"/> autre (préciser) _____	Pays		
Numéro du document d'identité				Numéro de téléphone*		
Pays de délivrance						
Date de délivrance	JJ	MM	AAAA			

3. Informations concernant le transport

Pays de premier départ				Date de départ	JJ	MM	AAAA	
Pays de destination finale				Date d'arrivée	JJ	MM	AAAA	
Via (un ou plusieurs pays de transit)*				Date de transit*	JJ	MM	AAAA	
Moyen de transport	<input type="checkbox"/> AÉRIEN (préciser) <input type="checkbox"/> vol commercial <input type="checkbox"/> jet privé <input type="checkbox"/> autre		<input type="checkbox"/> MARITIME / FLUVIAL (préciser) <input type="checkbox"/> navire de commerce <input type="checkbox"/> yacht <input type="checkbox"/> croisière <input type="checkbox"/> autre		<input type="checkbox"/> FERROVIAI RE	<input type="checkbox"/> ROUTIER (préciser) <input type="checkbox"/> camion <input type="checkbox"/> bus <input type="checkbox"/> voiture <input type="checkbox"/> autre		<input type="checkbox"/> AUTRE (préciser) _____
Itinéraire de transport	Nom/lieu du (de la) premier(ère) aéroport/port/gare de départ							
	Nom/lieu du (de la) dernier(ère) aéroport/port/gare d'arrivée							
	Nom/lieu de l'aéroport/du port/de la gare de transit							
	Point de passage frontalier terrestre (uniquement par route)							
Numéro de référence (par exemple, numéro de vol, identification du navire, numéro de train, code pays et plaque d'immatriculation)								
Société de transport*								

4. Informations concernant l'argent liquide

Espèces (billets et pièces)	Valeur		Devise		
	1)		3)		
	2)		4)		
Instruments négociables au porteur	Type d'instrument négociable au porteur			Valeur	Devise
Marchandises servant de réserves de valeur très liquides (p.ex., l'or)	Type	Quantité	Poids total (en grammes)	Valeur	Devise

	Valeur			Devise	
Cartes prépayées					
Montant de l'argent liquide transporté supérieur ou égal à 50 000 euros / 5 966 500 francs CFP	<input type="checkbox"/> Oui → vous devez joindre des justificatifs de provenance de l'argent liquide (cf section 4 de la notice d'utilisation)				
	<input type="checkbox"/> Non				

* Si applicable ou disponible. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».

5. Provenance économique et usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide (plusieurs réponses sont possibles dans chaque sous-section 5.A et 5.B)	
5.A. Provenance économique (La présente sous-section est complétée lorsqu'il n'y a qu'un seul propriétaire. S'il y a plusieurs propriétaires, ces informations doivent être complétées à l'aide de feuillets supplémentaires. Dans ce cas, cochez «autre» et précisez «feuillets supplémentaires»)	5.B. Usage qu'il est prévu de faire (La présente sous-section est complétée lorsqu'il n'y a qu'un seul destinataire projeté. S'il y a plusieurs destinataires projetés, ces informations doivent être complétées à l'aide de feuillets supplémentaires. Dans ce cas, cochez «autre» et précisez «feuillets supplémentaires»)
<input type="checkbox"/> Travail (revenus, pension, revenus de l'entreprise, etc.) <input type="checkbox"/> Capital (dividendes, revenus d'investissements, intérêts, assurance, etc.) <input type="checkbox"/> Vente de bien immobilier <input type="checkbox"/> Vente de bien mobilier <input type="checkbox"/> Prêt accordé par une personne physique <input type="checkbox"/> Prêt accordé par une entité juridique (établissement de crédit, banque ou société) <input type="checkbox"/> Loterie / jeux de hasard <input type="checkbox"/> Don / donation <input type="checkbox"/> Héritage <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____	<input type="checkbox"/> Dépenses de main-d'œuvre (paiement de salaires, autres investissements, etc.) <input type="checkbox"/> Investissements de capitaux (dépôts sur compte bancaire, primes d'assurance, etc.) <input type="checkbox"/> Fonds destinés à l'achat d'un bien immobilier <input type="checkbox"/> Fonds destinés à l'achat d'un bien mobilier <input type="checkbox"/> Remboursement d'un prêt accordé par une personne physique <input type="checkbox"/> Remboursement d'un prêt accordé par une entité juridique (établissement de crédit, banque ou société) <input type="checkbox"/> Loterie / jeux de hasard <input type="checkbox"/> Organisation caritative <input type="checkbox"/> Argent liquide confié au capitaine/ caisse de bord <input type="checkbox"/> Vacances / loisirs <input type="checkbox"/> Transfert d'argent liquide par des convoyeurs de fonds professionnels (sociétés de change) <input type="checkbox"/> Transfert d'argent liquide par des convoyeurs de fonds professionnels (autres) <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____

6. Propriétaire de l'argent liquide: êtes-vous l'unique propriétaire de l'argent liquide?	
<input type="checkbox"/> Oui, je suis l'unique propriétaire	→ Passez à la section 7
<input type="checkbox"/> Non, l'unique propriétaire est une autre personne physique	→ Complétez la sous-section 6.A
<input type="checkbox"/> Non, l'unique propriétaire est une personne morale	→ Complétez la sous-section 6.B
<input type="checkbox"/> Non, il y a plusieurs propriétaires	→ Indiquez le nombre total de propriétaires ci-dessous et utilisez des feuillets supplémentaires pour apporter des précisions à leur sujet. Passez à la section 7.

Nombre total de propriétaires:		
6.A. L'unique propriétaire est une personne physique		
Prénom(s)		
Nom(s)		
Genre	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> autres	
Date de naissance	JJ MM AAAA	
Lieu de naissance	ville	pays
Document d'identité	<input type="checkbox"/> passeport	<input type="checkbox"/> carte d'identité <input type="checkbox"/> autre (préciser) _____
Numéro du document d'identité		

7. Destinataire projeté de l'argent liquide: êtes-vous l'unique destinataire projeté de l'argent liquide?	
<input type="checkbox"/> Oui, je suis l'unique destinataire projeté de tout l'argent liquide	→ Passez à la section 8
<input type="checkbox"/> Non, l'unique destinataire projeté est l'unique propriétaire	→ Passez à la section 8
<input type="checkbox"/> Non, l'unique destinataire projeté est une autre personne physique	→ Complétez la sous-section 7.A
<input type="checkbox"/> Non, l'unique destinataire projeté est une personne morale	→ Complétez la sous-section 7.B
<input type="checkbox"/> Non, il y a plusieurs destinataires projetés	→ Indiquez le nombre total de destinataires projetés ci-dessous et utilisez des feuillets supplémentaires pour apporter des précisions à leur sujet. Passez à la section 8.

Nombre total de destinataires projetés:		
7.A. L'unique destinataire projeté est une personne physique		
Prénom(s)		
Nom(s)		
Genre	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> autres	
Date de naissance	JJ MM AAAA	
Lieu de naissance	ville	pays
Document d'identité	<input type="checkbox"/> passeport	<input type="checkbox"/> carte d'identité <input type="checkbox"/> autre (préciser) _____
Numéro du document d'identité		

Pays de délivrance		
Date de délivrance	JJ MM AAAA	
Nationalité		
Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro
Ville		
Code postal*		
Pays		
Numéro de téléphone*		
Adresse électronique*		

Pays de délivrance		
Date de délivrance	JJ MM AAAA	
Nationalité		
Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro
Ville		
Code postal*		
Pays		
Numéro de téléphone*		
Adresse électronique*		

* Si applicable ou disponible. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».

6.B. L'unique propriétaire est une personne morale		
Nom		
Numéro d'enregistrement		
Nom du registre		
Pays d'enregistrement		
Numéro d'immatriculation à la TVA*		
Numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (EORI)*		
Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro
Ville		
Code postal*		
Pays		
Numéro de téléphone*		
Adresse électronique*		

7.B. L'unique destinataire projeté est une personne morale		
Nom		
Numéro d'enregistrement		
Nom du registre		
Pays d'enregistrement		
Numéro d'immatriculation à la TVA*		
Numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (EORI)*		
Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro
Ville		
Code postal*		
Pays		
Numéro de téléphone*		
Adresse électronique*		

8. Signature			
Je déclare que toutes les données communiquées sont exactes. J'ai conscience que si les informations fournies sont incorrectes ou incomplètes, l'obligation de déclaration ne sera pas réputée exécutée et je m'expose à des sanctions conformément à la législation nationale applicable.			
Signature			
Nom du signataire:			
Date	JJ MM AAAA		
Lieu	Ville	Pays	
Nombre total de feuillets supplémentaires utilisés		Copie certifiée demandée	<input type="checkbox"/> Oui

Réservé à l'administration	
Signature et cachet de l'autorité compétente	
Déclaration en douane: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Numéro de la déclaration en douane:	
Bureau de douane ayant effectué le contrôle:	

* Si applicable ou disponible. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».

NOTICE D'UTILISATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'obligation de déclarer l'argent liquide à l'entrée sur le territoire français en provenance de l'étranger ou à la sortie du territoire français à destination de l'étranger vise à prévenir le blanchiment de capitaux et à lutter contre le financement du terrorisme. Le présent formulaire de déclaration doit être complété lorsque l'on entre en France ou que l'on sort de France avec un montant de 10 000 EUR ou plus ou un montant de 1 193 317 francs CFP ou plus (ou son équivalent dans d'autres monnaies) en argent liquide (L721-2 du CMF pour Saint-Pierre-et-Miquelon, article L741-4 du CMF pour la Nouvelle-Calédonie, article L751-4 du CMF pour la Polynésie française, article L761-3 du CMF pour Wallis-et-Futuna et article L771-1 du CMF pour Saint-Barthélemy).

Si les informations fournies sont incorrectes ou incomplètes ou si l'argent liquide n'est pas mis à disposition de l'administration des douanes à sa demande à l'occasion d'un contrôle lors d'un transport, le porteur n'est pas considéré comme ayant rempli son obligation et s'expose à des sanctions en vertu de la législation nationale applicable (article L. 152-4 du code monétaire et financier).

L'obligation de déclaration est également considérée comme non exécutée si la déclaration portant sur de l'argent liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 000 EUR n'est pas accompagnée d'un ou des documents dont la production permet de justifier de sa provenance. L'article D. 152-8 du code monétaire et financier fixe la liste de ces documents et leurs modalités de transmission.

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont intégrées dans un traitement de données à caractère personnel nommé Dalia mis en œuvre par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) destiné à permettre aux personnes physiques de s'acquitter par internet de leur obligation déclarative d'argent liquide. Les destinataires des données sont les agents dûment habilités des douanes, de la direction générale des finances publiques et de Tracfin. La durée de conservation des données est de 6 ans à compter de leur introduction dans le traitement. Les dispositions des articles 49 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les dispositions des articles 15 et suivants du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) s'appliquent. Elles garantissent, pour les données le concernant, un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement qui s'exercent auprès du bureau de la lutte contre la fraude (JCF3) de la Direction générale des douanes et droits indirects, sise 11 rue des Deux communes, 93558, Montreuil CEDEX (dg-jcf3@douane.finances.gouv.fr) »

EXPLICATION DES TERMES UTILISÉS CONFORMÉMENT AU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Porteur: toute personne physique entrant en France en provenance d'un Etat membre de l'UE ou sortant de France à destination d'un Etat membre de l'UE qui transporte de l'argent liquide sur elle, dans ses bagages ou dans ses moyens de transport.

Espèces: les billets de banque et pièces de monnaie qui sont en circulation comme instrument d'échange ou qui ont été en circulation comme instrument d'échange et qui peuvent encore être échangés par l'intermédiaire d'établissements financiers ou de banques centrales contre des billets de banque et des pièces de monnaie qui sont en circulation comme instrument d'échange.

Instruments négociables au porteur: des instruments autres que des espèces qui donnent droit à leurs détenteurs de demander un montant financier sur présentation des instruments sans avoir à décliner leur identité ou à justifier de leur droit sur ce montant. Ces instruments sont les suivants :

- a) chèques de voyage; [et]
- b) chèques, billets à ordre ou mandats qui sont soit au porteur, signés mais où le nom du bénéficiaire n'a pas été indiqué, endossés sans restriction, libellés à l'ordre d'un bénéficiaire fictif, soit sous une forme telle que la propriété de l'instrument est transférée au moment de la cession de celui-ci.

Marchandises servant de réserves de valeur très liquides

- a) pièces contenant au moins 90 % d'or; [et]
- b) métal non monnayé tel que lingots, pépites ou autres agglomérats d'or natif contenant au moins 99,5 % d'or.

Carte prépayée : carte non nominative, telle qu'elle figure à l'annexe I, point 2, sur laquelle sont déposés une valeur monétaire ou des fonds qui peuvent servir pour des opérations de paiement, pour l'acquisition de biens ou de services ou pour le remboursement d'espèces, ou qui donne accès à une telle valeur ou de tels fonds, et qui n'est pas liée à un compte bancaire.

- **Tous les champs du formulaire sont obligatoires et doivent être complétés. Les champs du formulaire marqués d'un astérisque (*) doivent être complétés si les informations sont applicables ou disponibles.**
- **Toutes les parties en blanc doivent être complétées en lettres majuscules d'imprimerie et à l'encre foncée. Les formulaires ne doivent pas comporter de mentions biffées, de surcharges ou d'autres altérations.**
- **Les parties marquées de la mention «Réservé à l'administration» doivent rester vides.**
- **Le numéro d'identité, l'adresse, le code postal, le numéro de téléphone et l'adresse électronique doivent être complétés, le cas échéant. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».**

- Le numéro de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et le numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (numéro EORI, qui est un numéro unique dans l'ensemble de l'UE, attribué par une autorité douanière d'un État membre aux opérateurs économiques participant à des activités douanières) doivent être indiqués lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».
- Si le porteur ne dispose pas de l'information, indiquez «inconnu».
- Le formulaire doit être rempli dans l'une des langues officielles de l'UE acceptées par les autorités compétentes de l'État membre dans lequel la déclaration est effectuée.

Section 1 : Entrée en France ou sortie de France

Cochez la case adéquate pour indiquer si le porteur entre en France ou sort de France. En cas de transit par la France, deux déclarations sont requises : une déclaration à l'entrée en France et une déclaration à la sortie.

Section 2 : Coordonnées du porteur de l'argent liquide

Les données à caractère personnel du porteur doivent être complétées dans cette section telles qu'elles figurent sur son document d'identité.

Si le porteur de l'argent liquide n'est pas juridiquement capable de signer la déclaration, celle-ci est présentée par son représentant légal.

Section 3 : Informations concernant le transport

Des informations doivent être communiquées sur le pays de premier départ, le pays de destination finale et le moyen de transport. Le cas échéant, des informations doivent être mentionnées concernant le ou les pays de transit par lesquels le porteur transfère l'argent liquide et la société de transport.

- Cochez la case «Aérien» en cas d'entrée en France ou de sortie de France par avion. Le type d'avion (vol commercial, jet privé ou autre) doit être précisé. Le numéro de vol ou le numéro d'immatriculation de l'avion (dans le cas d'un jet privé) doit être indiqué dans le champ «Numéro de référence».
- Cochez la case «Maritime / Fluvial» en cas d'entrée en France ou de sortie de France par voie maritime ou fluviale. Le type de navire (navire de commerce, yacht ou autre) doit être précisé. Le nom du navire doit être indiqué dans le champ «Numéro de référence» et les informations relatives à la ligne régulière sous «Société de transport».
- Cochez la case «Routier» en cas d'entrée en France ou de sortie de France par n'importe quel véhicule routier à moteur. Le type de transport routier (camion, voiture, bus ou autre) doit être précisé. Le code pays et la plaque d'immatriculation du véhicule doivent être indiqués dans le champ «Numéro de référence».
- Cochez la case «Ferroviaire» en cas d'entrée en France ou de sortie de France par train. Le numéro de train doit être indiqué dans le champ «Numéro de référence» et l'entreprise ferroviaire sous «Société de transport».
- Cochez la case «Autre» si aucun des autres modes de transport n'est utilisé et précisez le type de transport (par exemple, transport à pied, par bicyclette).

Section 4 : Informations concernant l'argent liquide

Le montant total de l'argent liquide transporté par le porteur doit être indiqué dans cette section. L'«argent liquide» est défini sous « Informations générales ». Au moins l'une des options (i) espèces; ii) instruments négociables au porteur ou iii) marchandises servant de réserves de valeur très liquides] doit être complétée.

Si l'espace est insuffisant sur le formulaire de déclaration, les feuillets supplémentaires doivent être utilisés pour communiquer les informations concernant l'argent liquide. L'ensemble des informations fournies constituent une seule et même déclaration et tous les feuillets supplémentaires doivent être numérotés et signés.

Les articles L721-2-2 du code monétaire et financier (CMF) pour Saint-Pierre-et-Miquelon, L741-4-2 du CMF pour la Nouvelle-Calédonie, L751-4-2 du CMF pour la Polynésie française, L761-3-2 du CMF pour Wallis-et-Futuna et L771-1-2 du CMF pour Saint-Barthélemy exigent que la déclaration soit accompagnée d'un document dont la production permet de justifier de la provenance de l'argent liquide déclaré, pour tout mouvement avec l'étranger d'un montant égal ou supérieur à 50 000 euros ou 5 966 500 francs CFP.

Aux termes de l'article D.152-8 du code monétaire et financier, les documents suivants sont admis pour justifier de la provenance de l'argent liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 000 euros ou 5 966 500 francs CFP :

- Un document bancaire attestant de la réalisation d'opérations de caisse, de retraits d'espèces ou d'émissions de chèque, (ex : retrait par carte bancaire) ;
- Un document relatif à une opération de change manuel, c'est-à-dire l'échange immédiat de billets ou monnaies libellés, en devises différentes, par un intermédiaire habilité à l'activité de changeur manuel ;
- Un document portant sur des opérations de ventes immobilières, des cessions de valeurs mobilières (actions, obligations notamment), des donations, des reconnaissances de dettes ou des prêts ;
- Un contrat ou une facture ;
- Un justificatif de gains aux jeux ;
- Une déclaration d'argent liquide effectuée auprès des autorités douanières d'un État membre de l'Union européenne ;
- Une déclaration sur l'honneur du propriétaire, du créancier ou du débiteur de l'argent liquide accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité de celui-ci.

À l'exception des déclarations d'argent liquide effectuées auprès des autorités douanières des États membres de l'Union européenne, qui doivent avoir été effectuées au plus tôt cinq jours avant, les autres documents doivent avoir été établis au plus tôt six mois avant le dépôt des déclarations, lorsqu'ils concernent des espèces, et deux ans, dans les autres cas.

L'ensemble de ces documents doit être produit auprès du service des douanes au moment du dépôt de la déclaration dans les conditions suivantes :

- Lorsque les déclarations sont faites sur support papier et remises directement au service des douanes, les documents présentés au moment du dépôt de la déclaration peuvent être présentés sur tout support. Le service des douanes en conserve une copie ;
- Lorsque les déclarations sont adressées par voie électronique, les documents doivent être transmis exclusivement en utilisant le téléservice dédié de déclaration d'argent liquide automatisée mis en place par la DGDDI dénommé « DALIA ».
- Lorsque les déclarations sont adressées par voie postale, les documents doivent être joints sur support papier.

Section 5 : Provenance économique et usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide

La **sous-section 5.A** doit toujours être complétée pour indiquer la provenance économique correspondante si le porteur est l'unique propriétaire ou s'il n'y a qu'un seul propriétaire.

La **sous-section 5.B** doit toujours être complétée pour indiquer l'usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide si le porteur est également l'unique propriétaire et l'unique destinataire projeté ou s'il n'y a qu'un seul destinataire.

Il est possible de sélectionner plusieurs réponses dans chaque sous-section. Si aucune réponse ne s'applique, cochez la case «Autre» et précisez.

S'il y a plusieurs propriétaires ou destinataires projetés, les informations pertinentes concernant la provenance économique et l'usage que les propriétaires et/ou les destinataires projetés prévoient de faire de l'argent liquide doivent être complétées sur des feuillets supplémentaires, comme indiqué ci-dessous. Dans ce cas, cochez «Autre» et précisez «feuillets supplémentaires».

Section 6 : Propriétaire de l'argent liquide

Un seul propriétaire

Si le porteur est l'unique propriétaire de l'argent liquide, cochez la case adéquate et passez à la section 7.

Si le porteur n'est pas l'unique propriétaire, précisez si l'unique propriétaire est une autre personne physique ou une personne morale et cochez la case adéquate. Il convient de compléter les informations dans la sous-section 6.A (pour une personne physique) ou 6.B (pour une personne morale) et de poursuivre à la section 7. Si le porteur est une personne physique, les informations à caractère personnel doivent être complétées telles qu'elles figurent sur son document d'identité.

Plusieurs propriétaires

S'il y a plusieurs propriétaires, le nombre total de propriétaires doit être indiqué dans la case adéquate. Pour chaque propriétaire supplémentaire, il convient de remplir des feuillets supplémentaires distincts, indiquant les coordonnées, le montant de l'argent liquide détenu, ainsi que sa provenance économique et l'usage qu'il est prévu d'en faire. Si le porteur est l'un des propriétaires, un feuillet supplémentaire doit également être rempli, indiquant le montant de l'argent liquide détenu par le porteur, ainsi que sa provenance économique et l'usage qu'il est prévu d'en faire. L'ensemble des informations fournies constitue une seule et même déclaration et tous les feuillets supplémentaires doivent être numérotés et signés.

Section 7 : Destinataire projeté de l'argent liquide

Un seul destinataire projeté

Indiquez si le porteur est l'unique destinataire projeté de l'argent liquide. Si tel est le cas, cochez la case adéquate et passez à la section 8.

Si le porteur n'est pas l'unique destinataire projeté, cochez la case adéquate pour préciser si l'unique destinataire projeté est une autre personne physique ou une personne morale. Il convient de compléter les informations dans la sous-section 7.A (pour une personne physique) ou 7.B (pour une personne morale) et de poursuivre à la section 8. S'il s'agit d'une personne physique, les données à caractère personnel doivent être complétées telles qu'elles figurent sur son document d'identité.

Plusieurs destinataires projetés

S'il y a plusieurs destinataires projetés, le nombre total de destinataires projetés doit être indiqué dans la case adéquate. Pour chaque destinataire projeté, il convient de remplir des feuillets supplémentaires distincts, indiquant les coordonnées de chaque destinataire projeté, le montant de l'argent liquide à recevoir et l'usage qu'il est prévu d'en faire. Si le porteur est l'un des destinataires projetés, un feuillet supplémentaire doit également être rempli, indiquant notamment le montant de l'argent liquide reçu par le porteur et l'usage qu'il est prévu d'en faire. L'ensemble des informations fournies constitue une seule et même déclaration et tous les feuillets supplémentaires doivent être numérotés et signés.

Section 8 : Signature

Indiquez la date, le lieu et le nom et signez le formulaire de déclaration. Mentionnez le nombre total de feuillets supplémentaires utilisés. Si aucun feuillet n'a été utilisé, indiquez zéro (0). Le porteur peut cocher la case adéquate pour demander une copie certifiée de la déclaration.